



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Préavis No 32/87

Concerne : Demande de crédit d'étude de **Fr. 50'000.-** pour sondages au large du port des Abériaux.

Municipal responsable : M. Heinrich SCHWEGLER

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les utilisateurs du port des Abériaux, bien que privilégiés par un cadre magnifique, sont souvent victimes de dégâts causés à leur embarcation par les vagues. Contrairement à une idée répandue, la Pointe de Promenthoux ne protège pas des vagues de bise. Les vagues du large, freinées par les fonds, changent de direction et pénètrent dans le port. D'autre part, une partie du port n'est pas protégée des vagues de vent.

Déjà en cours d'édification, les constructeurs se sont aperçus que le plan d'eau du port n'était pas assez calme.

Sur proposition du Club nautique, une commission, dont fait partie M. Heinrich Schwegler, a été créée à fin avril 1986 avec, comme but, l'étude des solutions possibles d'amélioration. M. R. Cottier, ingénieur EPFL à Lausanne, créateur de nombreux ports, avait proposé à la Municipalité de faire une étude préliminaire à ses risques et périls, offre qui a été acceptée. Le but primaire de ces études est de trouver une solution définitive pour protéger les places existantes et de calmer le plan d'eau.

Secondairement, cela permet d'utiliser la surface disponible de manière plus rationnelle, la pose d'estacades créant ainsi des places supplémentaires. Le tout devra s'intégrer harmonieusement dans le cadre des Abériaux en évitant le caractère "garage à bateaux".

Jusqu'en 1974, l'amélioration du port figurait dans les grands travaux projetés, pour finalement disparaître du plan d'investissements, la commune ayant d'autres priorités pour de nombreuses années. Toutefois, le renvoi des travaux d'amélioration porte ceux-ci, lentement mais sûrement, à un coût prohibitif.

Aspect technique

Le dossier remis par le bureau R. Cottier se compose de 3 variantes avec, pour chacune, un plan d'avant-projet et un devis estimatif détaillé. Un mémoire descriptif et une lettre d'un bureau géotechnique accompagnent le tout.

La topographie du fond lacustre est favorable avec un plan peu incliné. La nature du sol avait été déterminée par un sondage effectué en 1979. Celui-ci fait apparaître des sols de qualité très médiocre dans la couche supérieure. Dans l'avant-projet, pour les jetées d'une hauteur supérieure à 5 mètres, il a été choisi un type de jetées avec palplanches. Cette solution devrait éventuellement être envisagée pour des jetées de moindre hauteur. Il s'agit de ne pas mettre le terrain en danger de rupture interne (phénomène analogue à un glissement de terrain, à ne pas confondre avec un tassement). Dans le but de réaliser le port dans les conditions de sécurité les meilleures, et de ne pas adopter des solutions inutilement onéreuses, il est nécessaire de réaliser préalablement un complément d'étude portant sur la nature géotechnique du terrain et sur le mode de construction le mieux adapté à ce terrain. On peut attendre de ces sondages et études qu'ils conduisent à une économie du coût de construction. Le coût du crédit d'étude demandé à cet effet s'établit comme suit :

- 2 sondages supplémentaires de 20 m chacun (dont 5 m d'eau)	Fr. 12'000.--
- attente de l'équipe (éventuel) 10 h. à Fr. 170.-	1'700.--
- amenée, retrait et location du ponton, 4 jours	10'000.--
- essais en laboratoire	3'500.--
- rapport géotechnique	4'000.--
- collaboration du Bureau d'ingénieurs de Cérenville à l'étude d'une solution constructive : entre Fr. 4'000.- et Fr. 12'000.-	10'000.--
- analyses et propositions de M. R. Cottier, ingénieur	8'800.--
Crédit demandé :	<u>Fr. 50'000.--</u> =====

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis No 32/87 concernant une demande de crédit d'étude de Fr. 50'000.- pour sondages au large du port des Abériaux,
lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1/ d'adopter le préavis No 32/87 concernant une demande de crédit d'étude de Fr. 50'000.- pour sondages au large du port des Abériaux,
- 2/ d'accorder un crédit de Fr. 50'000.- pour ces travaux,
- 3/ de porter au budget de fonctionnement du port durant 30 ans la somme de Fr. 1'665.- par année au titre d'amortissement,

4/ d'autoriser la Municipalité de mandater le bureau d'ingénieurs R. Cottier, à Lausanne.

Ainsi délibéré par la Municipalité, dans sa séance du 21 avril 1987 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

le syndic :

M. Jaccard



le secrétaire :

A. Badel